

Rappel

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE D. 251-13 DU CODE DE L'ENERGIE, LES DEMANDES D'AIDES DOIVENT ETRE FORMULEES **AU PLUS TARD DANS LES 6 MOIS** SUIVANT LA DATE DE FACTURATION DU VEHICULE OU, DANS LE CAS D'UNE LOCATION, DE VERSEMENT DU PREMIER LOYER.

Dans le cas où le montant des aides accordées dépend de l'octroi d'une aide équivalente par une collectivité locale qui tarderait à vous être attribuée, pensez à initier votre demande d'aide nationale, ou à signaler votre intention d'en déposer une, via le formulaire de contact (<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/#/contact>), dans le délai des 6 mois impartis.

Les modalités d'attribution des aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants sont définies aux articles D. 251-1 à D. 251-13 du code de l'énergie que vous pouvez trouver ici (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046882905).

Actualité

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les barèmes des aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ont évolué. Les nouvelles modalités d'attribution de ces aides sont consultables sur la page suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-lacquisition-vehicules-propres>. (<https://www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-lacquisition-vehicules-propres>)

Les demandes d'aides pour l'acquisition de voitures particulières, camionnettes ou 2-3 roues et quadricycles à moteur facturés depuis le 1^{er} janvier 2023 **peuvent désormais être déposées sur le téléservice**.

Dans le prolongement du Plan Vélo et Mobilités Actives annoncé par la Première ministre le 20 septembre 2022, le renforcement des aides à l'achat de vélos, qui devait initialement prendre fin le 31 décembre 2022, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Les demandes d'aides pour l'acquisition de cycles ou remorques électriques pour cycles facturés depuis le 29 décembre 2022 **peuvent désormais être déposées sur le téléservice**.

Dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une aide exceptionnelle est mise en place jusqu'au 31 décembre 2024 à destination des taxis pour l'acquisition ou la location longue durée de véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite et utilisateurs de fauteuil roulant.

Nous vous invitons à prendre connaissance des barèmes taxis ici (<media/documents/TAXI.pdf>).

Les dossiers sont à déposer sur un téléservice dédié : <https://puma.asp-public.fr/puma/aide/73> (<https://puma.asp-public.fr/puma/aide/73>).

Pour tout renseignement ou demande d'aide, veuillez prendre contact par mail à l'adresse bonus-taxi-PMR@asp-public.fr ou par téléphone au 0800 74 74 00 (service et appel gratuits).

Pensez à déclarer votre intention de commander un véhicule éligible sur le portail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-taxis-pmr> (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-taxis-pmr>)

Vous souhaitez acquérir

Une voiture particulière

(./accueilVehiculesParticulier.html)



Un véhicule Utilitaire léger

(./accueilVehiculesLegers.html)



Un taxi accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

(./accueilVehiculesTaxi.html)



Un véhicule lourd ou un petit train routier touristique

(./accueilVehiculesLourd.html)



Un 2,3 roues ou quadricycle motorisé

(accueilVehiculesCycleMotorise.html)



Un cycle



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies par nous afin de réaliser des statistiques de visites. En savoir plus (PDF)

Vous souhaitez procéder au retrofit électrique (<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/retrofit>)

J'ai compris



Estimer votre prime à la conversion



[Commencer le test](#)

Accès rapide

[Accédez au télé-service](#)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus \(PDF\)](#) ([./access.html](#))

[Barèmes du dispositif \(PDF | 0,2 Mo\)](#)

[\(../assets/documents/Mentions_Legales_201906-V1.3.pdf\)](#)

[\(media/documents/baremes.pdf\)](#)



Cas Pratiques (PDF | 0,5 Mo)

(media/documents/Mes_demarches.pdf)

Découvrez le dispositif en infographie

Questions fréquentes

(./faq.html)

Professionnels de l'automobile, accédez à votre espace

(https://www.asp-public.fr/aides/bonus-ecologique-et-prime-la-conversion-espace-des-professionnels)

Formulaire de contact

(./#/contact)

Accessibilité : partiellement conforme

(./accessibilite.html)

VHR éligibles à la majoration de prime

(./vhr.html)



(https://www.asp-public.fr/node/620)



SERVICES PUBLICS+

Retrouvez nos engagements et nos résultats !

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de réaliser des statistiques de visites. En savoir plus (PDF) (./assets/documents/Mentions_Legales_201906-V1.3.pdf)

https://www.plus.transformation.gouv.fr/

Prime à la conversion des véhicules et Bonus écologique 2023

https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/



Plan du site

[Accueil \(./\)](#)

[Le dispositif en infographie](#)

[Déposer votre demande \(./access.html\)](#)

[Mes démarches \(media/documents/Mes_demarches.pdf\)](#)

[Barèmes du dispositif \(PDF\) \(media/documents/baremes.pdf\)](#)

[Véhicules hybrides rechargeables éligibles à la majoration de prime \(./vhr.html\)](#)

[Questions fréquentes \(./faq.html\)](#)

[Professionnels de l'automobile \(https://www.asp-public.fr/aides/bonus-ecologique-et-prime-la-conversion-espace-des-professionnels\)](https://www.asp-public.fr/aides/bonus-ecologique-et-prime-la-conversion-espace-des-professionnels)

[Mentions légales \(PDF\) \(./assets/documents/Mentions_Legales_201906-V1.3.pdf\)](#)

[Conditions générales d'utilisation \(PDF\) \(./assets/documents/CGU_20210916-v1.0.pdf\)](#)

[Accessibilité : partiellement conforme \(./accessibilite.html\)](#)

[Contact \(./#/contact\)](#)

Suivre le Ministère de la transition énergétique



[\(https://www.facebook.com/Ecologie.Gouv/\)](https://www.facebook.com/Ecologie.Gouv/)



[\(https://twitter.com/Ecologie_Gouv/\)](https://twitter.com/Ecologie_Gouv/)



<https://www.youtube.com/c/Transitionécologiqueetsolidaire>



<https://www.linkedin.com/company/ministere-de-la-transition-ecologique>

[legifrance.gouv.fr \(https://www.legifrance.gouv.fr/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/)

[service-public.fr \(https://www.service-public.fr/\)](https://www.service-public.fr/)

[gouvernement.fr \(http://www.gouvernement.fr/\)](http://www.gouvernement.fr/)

[france.fr \(http://france.fr/\)](http://france.fr/)

